

Conditions Générales De Vente

Article 1 – Préambule

La prestation consiste en la mise en place d'opérations ou de prestations de conseil ou techniques, nécessitant des connaissances techniques pointues que le Client ne peut accomplir lui-même avec son propre personnel.

Le Client, confie au prestataire, Catherine Trolliet l'ensemble des prestations détaillées dans le devis.

Article 2 – Application et Opposabilité

Ces CGV s'appliquent sans réserve dès la réception du devis signé et jusqu'à la livraison de la prestation commandée. Le devis est considéré accepté dès lors que le Client ou l'un de ses préposés y a apposé sa signature, ou que l'acompte demandé a été versé. Une prestation est considérée livrée lorsque le travail a été effectué par le prestataire conformément à la commande. Toute modification ou nouvelle commande fait l'objet d'un avenant et d'une facturation indépendante.

Le prestataire peut décider de refuser, d'interrompre ou de modifier la prestation et ce, sans indemnités au profit du Client ni remboursement d'acompte, dès l'instant où :

- Le Client ne s'acquitte pas des sommes dues ;
- Le Client ne démontre pas, ou plus, un gage suffisant de solvabilité ;
- Lorsque le Client ne présente pas ou plus les compétences nécessaires et spécifiques à la réalisation complète de la prestation, soit parce que le Client manifeste une opposition systématique aux conseils et prestations prodigués par le prestataire, soit parce que le Client se refuse à fournir les instructions ou sources nécessaires à la réalisation définitive de la prestation ;
- Lorsque le prestataire constate tout acte de piratage, de fraude ou de non-respect des règles éthiques, juridiques ou morales de la profession, imputable au Client.

Article 3 - Engagement

Le prestataire s'engage à mettre en œuvre tout son savoir-faire pour réaliser la mission qui lui est confiée. À cet effet, il s'engage notamment à solliciter du « Client » toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de la mission. Il s'engage, en outre, à informer le « Client » de toutes les contraintes liées à sa mission ou difficultés rencontrées.

Le prestataire est responsable du bon déroulement de la mission conformément aux règles professionnelles normalement applicables à la mission. Il serait déchargé de toute responsabilité dans le cas où « le Client » ne lui fournirait pas l'ensemble des informations nécessaires à l'exécution de la mission.

Article 4 – Droits et obligations du Client

Le Client doit fournir, à la signature du devis, toutes les informations nécessaires à la réalisation des prestations commandées. IL doit également informer le prestataire expressément de toute modification de ces informations.

4-1 Confidentialité

Le Client s'interdit de communiquer à toute personne extérieure à sa société les informations écrites ou orales, interventions techniques ou savoir-faire du prestataire sans son accord préalable. Le Client s'engage à avertir son personnel du caractère confidentiel des informations communiquées par le prestataire.

4-2 Communication

Le Client autorise le prestataire, or clause de confidentialité spécifique, à utiliser son nom, sa raison sociale, son logo et le nom de son site afin de promouvoir les actions de communication du prestataire.

Article 5 – Droit et obligation du prestataire

5- 1 Sous traitance

Le prestataire se réserve le droit, sans préavis et ni indemnité, de sous-traiter tout ou partie des services à un tiers.

5-2 Confidentialité

Le prestataire s'engage à respecter la confidentialité des données du Client, les moyens mis en œuvre pour le Client et les informations que le Client lui aura transmises.

5-3 Droits d'auteur

Les contrats et factures du prestataire prévoient la cession de tous les droits d'utilisation et d'exploitation des prestations livrées sur le ou les supports de destination pour lequel il a été prévu par Le prestataire.

Le prestataire détient la propriété intellectuelle des créations vendues au Client de manière perpétuelle et imprescriptible.

Toute modification des œuvres produites ne peut se faire sans l'accord du prestataire et pourra faire l'objet d'une facturation spécifique

5-4 Responsabilité

Le Client convient que quels que soient les fondements juridiques de la réclamation et de la procédure suivie pour la faire aboutir, la responsabilité éventuelle du prestataire quant à l'exécution des prestations prévues par le contrat les liant, sera limitée à un montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le Client pour les services fournis au cours des 3 derniers mois.

Article 6 – Conditions financières

6-1 Tarifs

Les tarifs sont exprimés en Euros.

Les prix stipulés sur le devis sont valables un mois à partir de la date d'émission de celui-ci. Ceux-ci restent fermes et non révisables si la commande intervient durant ce délai. Passé ce délai, ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions économiques.

Les prestations à fournir sont celles clairement énoncées sur le devis. Toutes prestations non-énoncées ne sont pas comprises et feront l'objet d'un devis complémentaire. Un travail demandé dans des délais particulièrement courts fera l'objet d'une surfacturation si sa prise en charge est acceptée par nos soins. Le Client sera informé au préalable.

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de la signature du devis et l'acceptation des présentes CGV :

6-2 Règlements

Les règlements s'effectuent au maximum à 30 jours par chèque ou par virement.

Le versement d'un acompte de 50% du montant du devis sera demandé à confirmation de commande (signature du devis), il conditionne le lancement du projet, jusqu'au paiement complet et encaissement de la totalité de la prestation. Le prestataire aura la faculté d'en reprendre possession à tout moment dès lors que les règlements ne seront pas effectués par le Client.

6-3 Retard ou défaut

En cas de retard de paiement, l'Entreprise pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur ladite facture l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux de l'intérêt légal. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros est également due pour les frais de recouvrement.

Si le taux légal n'est pas fixé, le taux des pénalités de retard est égal au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de financement la plus récente majorée de dix points de pourcentage. Dans ce cas, le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1er janvier de l'année en question. Pour le second semestre de l'année concernée, il est le taux en vigueur au 1er juillet de l'année en question.

D'un point de vue fiscal, ces pénalités de retard « sont respectivement rattachées, pour la détermination du résultat imposable à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, à l'exercice de leur encaissement et de leur paiement » (CGI, art. 237 sexies).

Sauf convention particulière, le montant de ces intérêts de retard sera imputé de plein droit sur toutes remises, ristournes ou rabais dus par le Vendeur.

Ces pénalités et frais seront exigibles sur simple demande de l'Entreprise E-nergiz. Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs à ce forfait, l'Entreprise se réserve de demander une indemnité complémentaire sur justification. En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble au Vendeur qui pourra demander, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause mais, aussi, toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non. Au cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. De même, lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure.

Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons, ou pour toute autre cause, deviendront immédiatement exigibles si le Vendeur n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable du Vendeur. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Le Vendeur n'entend consentir aucun escompte pour paiement comptant ou à une date antérieure à celle résultant des conditions générales de vente.

Article 7 – Réserve de propriété

Les textes, images, logos, charte graphique, le savoir-faire, la structure générale et tous les autres éléments composant les documents et site, sont la propriété exclusive de l'Entreprise E-nergiz.

Toute représentation totale ou partielle de l'un de ses éléments, sans l'autorisation expresse de l'Entreprise est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Article 8 – Confidentialité

Le Client et l'Entreprise E-nergiz peuvent être amenés à accéder à des données à caractère personnel et confidentiel (ci-après « informations confidentielles »).

L'Entreprise E-nergiz s'engage par conséquent, à prendre toutes précautions conforme aux usages et à l'état de l'art dans le cadre de ses attributions afin de protéger la confidentialité des informations confidentielles auxquelles elle aura accès, et en particulier d'empêcher qu'elle ne soit modifiée, endommagée ou communiquée à des personnes n'ont expressément autorisées à recevoir ces informations.

L'Entreprise E-nergiz s'engage en particulier à :

- Ne pas utiliser les données à des fins autres que celles prévues par ses attributions ;
- Ne divulguer ses données qu'aux personnes du moins autorisé, en raison de leurs fonctions, en recevoir communication, qu'il s'agisse de personnes privées, publique, physique ou morale ;

- Ne faire aucune copie de ses données sauf à ce que cela soit nécessaire à l'exécution de ses fonctions ;
- Prendre toutes les mesures conformes aux usagers à l'état de l'art dans le cadre de ses attributions afin d'éviter les utilisations détournées ou frauduleuse de ses données ;
- Prendre toutes précautions conformes aux usages et à l'État de l'art pour préserver la sécurité matérielle de ses données ;
- S'assurer dans la limite de ses attributions que seul des moyens de communication sécurisée soient utilisés pour transférer ses données ;
- Assurer, dans la limite de ses attributions, l'exercice des droits d'information d'accès et de rectification de ses données ;
- En cas de cessation de ses fonctions, restituer intégralement les données, fichier informatique et tout support d'information relatif à ses données.

Les parties considèrent comme informations confidentielles, toute information analyse étude et autres documents sous quelle forme que ce soit ayant trait à l'existence et au contenu des discussions entre les parties concernant les prestations et notamment : les données du Client (informations, données personnelles, archives, documents et données concernant les activités du Client, ses personnels et ses Clients finaux).

Ne sont pas considérées comme des informations confidentielles :

- Les informations qui, au moment de leur divulgation, étaient déjà dans le domaine public dans lequel elles tombent sans que ce soit imputable aux bénéficiaires de ces informations ;
- Les informations déjà connu du bénéficiaire au moment de leur divulgation, sans qu'il y ait eu manquement à une obligation de confidentialité existante.

Cet engagement de confidentialité, en vigueur pendant toute la durée de la collaboration entre le Client et l'Entreprise, demeurera effectif, sans limitation de durée après la cessation de ce dernier qu'elle qu'en soit la cause.

Article 9 – Traitement et protection des données à caractère personnel

L'Entreprise s'engage à respecter la réglementation relative aux données personnelles en vigueur en France, et notamment le Règlement Européen sur la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) et la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée. A ce titre, une politique de Confidentialité a été rédigée et insérée sur le Site.

Les informations ainsi recueillies font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'Entreprise.

La gestion de la relation commerciale (factures, service après-vente par exemple) correspond à un traitement des données personnelles.

L'Entreprise informe les Clients et/ou Prospects de traitement des données personnelles présentes. Ainsi, la collecte et le traitement des données personnelles peuvent être justifiés afin de :

- La demande de prise de contact via le Site ou autre support ;
- La gestion des relations entretenues avec les Clients/Prospects ;
- La gestion des relations contractuelles avec les Clients et/ou fournisseurs ;
- La personnalisation de la communication avec les Clients/Prospects ;
- La transmission des newsletters suite au consentement du Client/Prospect ;
- La gestion, des demandes d'accès, de rectification et d'opposition des Clients/Prospects.

Inscription Newsletter : Lorsque l'Utilisateur souscrit aux newsletters proposées par E-nergiz, le Site collecte et traite des données à caractère personnel le concernant comme le nom, le prénom et l'adresse de courriel. Ces données permettent par conséquent d'ajouter l'Utilisateur de manière ordonnée au listing d'adresses de contact et personnaliser les envois lorsque le Site fait parvenir des articles, nouveautés

commerciales, offres, ou toutes autres lettres d'informations liées à l'activité du Site (nouvel article du blog par exemple).

Toutes les données collectées lors de l'inscription sont sauvegardées jusqu'à révocation ou demande d'effacement. L'Utilisateur transmet son consentement en cochant la case « Ok je veux recevoir la newsletter ».

L'ensemble de ces données sont nécessaires à la finalité de leurs traitements. La base de ces traitements repose ainsi sur le consentement des Utilisateurs.

Le responsable du traitement des données est **Madame Catherine TROLLET**.

Aucune opération de marketing automatisé ou de profilage n'est réalisée à l'aide des données collectées sur ce site. Par ailleurs, aucune transmission des données personnelles de l'Utilisateur n'est effectuée à des tiers.

Conformément aux dispositions du RGPD et de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement de ces données personnelles, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email rgp@e-nergiz.com en accompagnant sa demande d'une copie du titre d'identité en cours de validité.

En cas de réclamation, les Utilisateurs peuvent contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

L'Entreprise incite vivement les Utilisateurs désirant en savoir plus, de prendre connaissance de la politique à la protection des données.

L'Entreprise informe les Utilisateurs qu'en cas de fuite de données, une déclaration est transmise auprès de la CNIL, autorité compétente :

- Première notification dans les 24 heures de la constatation de la violation ;
- Seconde notification dans le délai de 72 heures après la première notification.

À la suite de cela, l'Entreprise s'engage à transmettre un courriel dans les 72 h suivant la constatation, à la personne concernée par cette fuite afin qu'elle puisse évaluer le risque réel pour ses droits et libertés.

Article 10 – Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-18 et suivants du Code de la consommation, le consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L221-23 à L221-25. Le délai mentionné au premier alinéa court à compter du jour :

- De la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de services ;
- De la réception du bien par le consommateur ou un tiers, pour les contrats de vente de biens.

Pour les contrats conclus hors établissement, le consommateur peut exercer son droit de rétractation à compter de la conclusion du contrat.

A ce titre, le Client doit adresser sa volonté de se rétracter par écrit à l'Entreprise. L'Entreprise E-nergiz remboursera au Client les sommes versées dans les quatorze (14) jours suivant la date à laquelle elle aura été informée de la rétractation.

Toutefois, le droit de rétractation ne s'applique pas lorsque les prestations de l'Entreprise, sont pleinement exécutées avant la fin du délai de rétractation de quatorze (14) jours et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

Article 11 – Modifications

Les renseignements figurant sur les plaquettes, prospectus, Site internet de l'Entreprise ainsi que ses tarifs sont donnés à titre indicatifs et sont révisables à tout moment.

L'Entreprise E-nergiz est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles. Lorsque le Client passe commande, il est soumis aux stipulations énoncées par le CGV en vigueur au jour de la commande.

Article 12 – Assurance

L'Entreprise E-nergiz s'engage à être titulaire d'une police d'assurance prenant en charge sa responsabilité civile dans le cadre de ses activités professionnelles et être à jour de ses cotisations.

Article 13 – Compétence – Contestation et règlement des litiges

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français, à l'exclusion de toute autre législation.

En cas de différend relatif à l'application, l'interprétation ou à l'exécution de leurs accords, les parties conviennent de rechercher en priorité et avant toute action contentieuse, une résolution amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires. Les parties s'obligent mutuellement à utiliser le dispositif de la médiation de la consommation. Cette obligation résulte de l'article L.612-1 du Code de la consommation. Ainsi, E-nergiz, propose la médiation des entreprises en cas de conflit. Ce type de médiation propose un service de médiation gratuit, avec l'assistance d'un médiateur dans les sept jours de sa saisine afin de définir un schéma d'action en toute confidentialité.

Ainsi tout différent lié à l'exécution des présentes doit faire l'objet d'une saisine du médiateur.

À défaut d'un règlement amiable du litige dans un délai raisonnable, seront seuls compétents en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, le Tribunal de Commerce de Salon-de-Provence, à moins que le Prestataire ne préfère saisir toute autre juridiction compétente.

Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des Acheteurs puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause.